Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-08_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : M. BENIER

n°08-2026

INTERCOMMUNALITE
VALIDATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DES VARIATIONS DE DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2025

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,
Vu la délibération DB-146-2025 du 26 juin 2025 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), rendu exécutoire le 15 septembre 2025,
Vu la délibération DB-189-2025 du 16 octobre 2025 désignant l'agglomération autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant (AOAJE),
Vu la délibération DB-240-2025 du 18 décembre 2025 approuvant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et les modulations des attributions de compensation relatives à l'accueil du jeune enfant,
Vu la délibération DB-275-2025 du 18 décembre 2025 approuvant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et les modulations des attributions de compensation relatives au Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu la délibération DB-276-2025 du 18 décembre 2025 approuvant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et les modulations des attributions de compensation relatives à la neutralisation de la tarification et du transport des publics scolaires vers les piscines,
Considérant les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025,
Considérant que ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au maire délégué aux finances, aux ressources humaines et à l'informatique, membre de la CLECT,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	25	Pouvoirs	7	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif au partage à parts égales de l'accompagnement financier versé par l'Etat pour l'exercice obligatoire en matière d'accueil du jeune enfant entre communes bénéficiaires et agglomération.

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à l'actualisation du transfert de charges liées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la neutralisation de la tarification et du transport des publics scolaires vers les piscines.

APPROUVE les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, telles que présentées ci-après :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-08_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : M. BENIER

n°08-2026

INTERCOMMUNALITE
VALIDATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DES VARIATIONS DE DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2025

COMMUNES	AOAJE [réfaction DAC 2026]	Entrées et transport des écoles vers les piscines [modulation DAC provisoire 2026]	PLUI [modulation à partir de 2026 liée à l'actualisation des charges relatives au PLUI]	
			Réfaction annuelle totale PLUI à partir de 2026	Modulation DAC 2026/DAC 2025
BINIC-ETABLES	- 12 197 €	12 343 €	- 17 916 €	- 5 107 €
BODEO (LE)	- €	- €	- 410 €	- 107 €
FOEIL (LE)	- €	- €	- 2 866 €	- 503 €
HARMOYE (LA)	- €	- €	- 870 €	- 199 €
HILLION	- 12 197 €	797 €	- 9 084 €	- 2 649 €
LANFAINS	- €	- €	- 2 278 €	- 620 €
LANGUEUX	- 12 197 €	- 1 388 €	- 16 556 €	- 5 045 €
LANTIC	- €	2 746 €	- 3 852 €	- 1 315 €
LESLAY (LE)	- €	- €	- 328 €	- 97 €
MEAUGON (LA)	- €	1 456 €	- 2 732 €	- 701 €
PLAINE-HAUTE	- €	- €	- 3 510 €	- 1 216 €
PLAINTEL	- 12 197 €	4 659 €	- 9 400 €	- 2 878 €
PLEDRAN	- 14 230 €	910 €	- 14 214 €	- 4 584 €
PLERIN	- 10 164 €	- 2 375 €	- 31 114 €	- 8 089 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	- 12 197 €	3 879 €	- 8 596 €	- 2 203 €
PLOUFRAGAN	- 10 164 €	- 2 920 €	- 23 514 €	- 5 749 €
PLOURHAN	- €	4 809 €	- 4 680 €	- 1 381 €
PORDIC	- 12 197 €	1 316 €	- 15 696 €	- 4 779 €
QUINTIN	- €	- €	- 5 922 €	- 1 299 €
SAINT-BIHY	- €	- €	- 546 €	- 187 €
SAINT-BRANDAN	- €	- €	- 4 796 €	- 1 067 €
SAINT-BRIEUC	- 20 328 €	- 14 124 €	- 94 986 €	- 22 113 €
SAINT-CARREUC	- €	1 697 €	- 3 230 €	- 930 €
SAINT-DONAN	- €	1 128 €	- 3 054 €	- 784 €
SAINT-GILDAS	- €	- €	- 518 €	- 42 €
SAINT-JULIEN	- €	1 352 €	- 4 270 €	- 1 085 €
SAINT-QUAY-PTX		4 680 €	- 11 042 €	- 3 245 €
TREGUEUX	- 12 197 €	- 501 €	- 17 380 €	- 4 895 €
TREMUSON	- €	850 €	- 4 572 €	- 1 542 €
TREVENEUC	- €	- €	- 2 064 €	- 565 €
VIEUX-BOURG (LE)	- €	- €	- 1 604 €	- 386 €
YFFINIAC	- 10 164 €	304 €	- 10 260 €	- 2 815 €
TOTAL	**- 150 429 €**	**21 618 €**	**- 331 860 €**	**- 88 177 €**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-08_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : M. BENIER

n°08-2026

INTERCOMMUNALITE
VALIDATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DES VARIATIONS DE DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Ronan KERDRAON

Le secrétaire de séance

Didier FLAGEUL